

## ***LE POINT SUR NOTRE DOSSIER INDEXATION (18 janvier 2010)***

### **Commission parlementaire**

Nous savons maintenant  
que la Commission parlementaire sur la problématique de l'indexation aura lieu les 2, 3 et 4 février prochain;  
que 15 associations participeront aux audiences;  
que l'AREQ sera entendue le 2 février à 16h00;  
que Monique Gagnon Tremblay, présidente du Conseil du trésor, ne sera pas présente.

### **Négociation gouvernement/ front commun**

Nous n'avons pas reçu de nouvelles de la négociation. Rappelons que le front commun propose d'indexer les pensions... s'il y a un surplus de caisse de 20%... et que le gouvernement ne parle pas d'indexation dans son dépôt.

### **Plan d'action**

Le Conseil régional tenu à Rouyn-Noranda le 14 janvier dernier, a décidé de participer à un élément nouveau du plan d'action, c'est-à-dire «calcul de la contribution non volontaire (perte) et expédition du résultat au Conseil du trésor.»

Il s'agit d'aller sur le site Internet de l'AREQ national et de faire le calcul de la perte selon les directives données (comme l'année dernière). Après avoir obtenu le résultat, il faut cliquer sur le petit carreau précédant « transmettez une lettre ». Ensuite, dans l'espace qui apparaît, il faut indiquer ses coordonnées et cliquer sur « transmettre »... Voilà, la lettre est alors envoyée!

De la documentation écrite sera disponible sous peu pour les personnes qui ne sont pas abonnées à Internet et qui voudraient faire la démarche.

### **Conclusion**

Il ne faut pas se décourager :  
la Commission parlementaire débouchera peut-être sur une Table de travail;  
l'évolution de la négociation est à suivre;  
la situation financière s'améliore graduellement.

Notons aussi l'importance de rappeler à tout le monde que **nous ne demandons pas la charité** dans le cadre d'un programme de lutte à la pauvreté. **Nous demandons seulement de corriger une injustice** qui a été commise à la suite de la désindexation par décret en 1982.

Jacques Spooner, responsable régional indexation